

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 2 décembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des loisirs de la commune de FONTENILLES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 novembre 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Marie-Christine CLAIR, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Christine DUCARROUGE, François LAPORTE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à M. Jean-Luc DUPOUX
- 4- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
- 5- Mme Claire NICOLAS a donné procuration à Mme Régine SAINTE-LIVRADE
- 6- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE
- 7- Mme Laura BELOTTI a donné procuration à M. Georges BELOU

Excusés : Pierre LOUBENS, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Christel BLASY-ROSSONI, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Anne-Cécile DELECROIX et Laura BELOTTI

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Audrey BICHET

Madame Fabienne VITRICE, Maire de la commune de FONTENILLES, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis IDRAC, Président, remercie Mme VITRICE et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

Mme Audrey BICHET est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PARTIE 1	4
1.1 ENVIRONNEMENT	4
1.1.1 Présentation du Plan de Mobilité Durable (PMD)	4
1.1.2 Information et échanges sur la prise de la compétence mobilité par la CCGT	4
1.1.3 Approbation du Plan de Mobilité Durable 2020 - 2026	4
PARTIE 2	4
1.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ...	4
1.3 DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR	4
1.4 FONCTIONNEMENT INTERNE	5
1.4.1 Cession de parcelles à TRIGONE	5
1.4.2 Ouverture dominicale des commerces de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (Code APE : 4711)	5
1.4.3 Adoption du rapport d'activités et financier 2018 de la SPL AREC Occitanie	5
1.4.4 Adoption du rapport d'activités 2018 du syndicat mixte MANÉO	5
1.5 FINANCES	5
1.5.1 Budget principal : décision modificative n°2	5
1.5.2 Budget annexe Espèche : décision modificative n° 1	6
1.5.3 Budget principal : subventions d'équilibre 2020 au budget CIAS et au budget annexe SAAD	6
1.6 COMMANDE PUBLIQUE	6
1.6.1 AOO n° 2019-01 : fourniture de titres restaurant et de chèques cadeaux pour les agents de la CCGT	6
1.6.2 Convention de prestation de service pour l'entretien du gymnase pour 2020	6
1.7 RESSOURCES HUMAINES	7
1.7.1 Modification de l'organigramme des services	7
1.7.2 Modification du tableau des emplois	7

1.7.3	Remboursement des frais kilométriques	7
1.7.4	Renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un agent entre la communauté de Communes Gascogne Toulousaine et la mairie de l'Isle Jourdain ...	7
1.8	AFFAIRES GÉNÉRALES.....	7
1.8.1	Approbation du contrat cadre 2019 – 2021 Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranées entre la région Occitanie, le département du Gers, le PETR Pays Portes de Gascogne, l'établissement public foncier d'Occitanie, la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et la commune de l'Isle-Jourdain.....	7
1.8.2	Approbation du contrat cadre 2019 – 2021 Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranées entre la région Occitanie, le département de la Haute-Garonne, le PETR Pays Portes de Gascogne, la communauté de communes Gascogne Toulousaine et la commune de Fontenilles	8
1.9	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	8
1.9.1	Modification simplifiée du PLU de ISLE-JOURDAIN	8
1.10	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	8
1.10.1	ZA du Roulage : annulation de la vente de la parcelle cadastrée lot n°17 BK 68 à la SCI THELA.....	8
1.10.2	ZAE Pont Peyrin 3 : signature d'une convention avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive	8
1.11	ENVIRONNEMENT.....	9
1.11.1	Périmètre du SAGE Neste et rivières de Gascogne : avis de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine	9
1.11.2	Syndicat mixte de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) : désignation des délégués	9
1.11.3	Aménagement de l'Hesteil en amont du pont de lavoir : Avenant à la convention de délégation à durée limitée de la compétence GEMAPI sur le ruisseau de l'Hesteil au Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents	9
1.12	PETITE ENFANCE	9
1.12.1	Multi accueil de Fontenilles : demande d'aide à la CAF pour le remplacement du lave-linge	9
1.13	CULTURE.....	10
1.13.1	Mise à disposition d'une salle de la MJC à l'association Cap Formation avec redevance	10
1.14	SPORT.....	10
1.14.1	Piscine : propositions d'ouvertures 2020.....	10
1.15	QUESTIONS DIVERSES.....	10

NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

PARTIE 1

1.1 ENVIRONNEMENT

1.1.1 Présentation du Plan de Mobilité Durable (PMD)

Le PMD est présenté par M. Jean-Jacques ROBIN du bureau d'études ITER.

1.1.2 Information et échanges sur la prise de la compétence mobilité par la CCGT

Information et échanges

1.1.3 Approbation du Plan de Mobilité Durable 2020 - 2026

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet de Plan de Mobilité Durable 2020 – 2026 de la CCGT et d'autoriser le président à signer tous les documents résultant de cette décision.

PARTIE 2

1.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019.

1.3 DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le Conseil communautaire prend acte des décisions.

1.4 FONCTIONNEMENT INTERNE

1.4.1 Cession de parcelles à TRIGONE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrée CO 527, CO 528 et CO 544 à TRIGONE et le président à signer tous les documents pour mener à bien cette opération et notamment les actes de vente correspondants.

1.4.2 Ouverture dominicale des commerces de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (Code APE : 4711)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, émet à la majorité (1 abstention : Mme LOBJOIS) un avis favorable sur le calendrier 2020 relatif aux ouvertures dominicales autorisées des commerces de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (Code APE : 4711), à savoir : le 5 janvier 2020, le 12 janvier 2020, le 1^{er} novembre 2020, le 6 décembre 2020, le 13 décembre 2020, le 20 décembre 2020 et le 27 décembre 2020.

1.4.3 Adoption du rapport d'activités et financier 2018 de la SPL AREC Occitanie

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport d'activités et financier 2018 de la SPL AREC Occitanie joint en annexe de la délibération.

1.4.4 Adoption du rapport d'activités 2018 du syndicat mixte MANÉO

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport d'activités 2018 du syndicat mixte MANÉO joint en annexe de la délibération.

1.5 FINANCES

1.5.1 Budget principal : décision modificative n°2

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'effectuer la décision modificative présentée et jointe en annexe de la délibération.

1.5.2 Budget annexe Espèche : décision modificative n° 1

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'effectuer la décision modificative ci-dessous :

Section de fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre 011		- 700
Article 605	Achat matériel, équipement et travaux	- 3 400
Article 627	Frais bancaires	+ 750
Article 63512	Taxes foncières	+ 1 950
Chapitre 66		+ 700
Article 66112	Rattachement ICNE	+ 700
TOTAL		0

1.5.3 Budget principal : subventions d'équilibre 2020 au budget CIAS et au budget annexe SAAD

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour l'année 2020 pour le CIAS d'un montant de 7 030 € et pour le budget annexe SAAD d'un montant de 80 100 €.

1.6 COMMANDE PUBLIQUE

1.6.1 AOO n° 2019-01 : fourniture de titres restaurant et de chèques cadeaux pour les agents de la CCGT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le choix des offres pour :

- pour le lot n° 1 – Fourniture de titres restaurants : NATIXIS pour un montant hors taxes compris entre 50 000 € et 80 000 € avec les frais mentionnés dans le BPU.
- pour le lot n° 2 – Fourniture de chèques cadeaux : TITRES CADEAUX pour un montant hors taxes compris entre 2 000 et 5 000 € avec les variantes obligatoires 1 et 2 et les frais mentionnés dans le BPU.

1.6.2 Convention de prestation de service pour l'entretien du gymnase pour 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de prestation de service, jointe en annexe de la délibération, avec la commune de l'ISLE-JOURDAIN pour la réalisation de l'entretien du gymnase intercommunal pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2020,
- d'autoriser le président à la signer.

1.7 RESSOURCES HUMAINES

1.7.1 Modification de l'organigramme des services

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le nouvel organigramme des services joint en annexe de la délibération.

1.7.2 Modification du tableau des emplois

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le nouveau tableau des emplois.

1.7.3 Remboursement des frais kilométriques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, acte à l'unanimité le remboursement des frais de déplacements à l'occasion de missions des agents selon les barèmes tels qu'institués par l'arrêté du 26 février 2019.

Ces montants suivront l'évolution de la réglementation.

1.7.4 Renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un agent entre la communauté de Communes Gascogne Toulousaine et la mairie de l'Isle Jourdain

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention de mise à disposition de personnel et d'autoriser le président à signer la convention avec la mairie de l'Isle-Jourdain.

1.8 AFFAIRES GÉNÉRALES

1.8.1 Approbation du contrat cadre 2019 – 2021 Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranées entre la région Occitanie, le département du Gers, le PETER Pays Portes de Gascogne, l'établissement public foncier d'Occitanie, la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et la commune de l'Isle-Jourdain

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de contrat cadre 2019 - 2021 Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranées entre la région Occitanie, le département du Gers, le PETER Pays Portes de Gascogne, l'établissement public foncier d'Occitanie, la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et la commune de l'Isle-Jourdain ;
- d'autoriser le président à signer le contrat cadre 2019 – 2021, ses avenants et tous les documents résultant de cette décision.

1.8.2 Approbation du contrat cadre 2019 – 2021 Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranées entre la région Occitanie, le département de la Haute-Garonne, le PETR Pays Portes de Gascogne, la communauté de communes Gascogne Toulousaine et la commune de Fontenilles

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 abstention : Mme MONFRAIX) :

- d'approuver le projet de contrat cadre 2019 - 2021 Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranées entre la région Occitanie, le département de la Haute-Garonne, le PETR Pays Portes de Gascogne, la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et la commune de Fontenilles ;
- d'autoriser le président à signer le contrat cadre 2019 – 2021, ses avenants et tous les documents résultant de cette décision.

1.9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1.9.1 Modification simplifiée du PLU de ISLE-JOURDAIN

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prescrire la modification simplifiée du PLU de l'ISLE-JOURDAIN et décide que le dossier présentant le projet de modification simplifiée sera mis à la disposition du public, à la mairie de l'ISLE-JOURDAIN, du lundi 16/12/2019 au vendredi 24/01/2020 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Il est précisé que pendant la durée de la mise à disposition, le dossier sera soumis à l'examen du public. Les observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie.

1.10 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.10.1 ZA du Roulage : annulation de la vente de la parcelle cadastrée lot n°17 BK 68 à la SCI THELA

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler la délibération n° 25092018-19 et la vente à la SCI THELA de la parcelle cadastrée lot n° 17 BK 68 située sur la ZA du Roulage.

1.10.2 ZAE Pont Peyrin 3 : signature d'une convention avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le président à signer la convention avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive de la ZAE Pont Peyrin 3 ainsi qu'à effectuer toutes les démarches liées à la mise en œuvre de la convention.

1.11 ENVIRONNEMENT

1.11.1 Périmètre du SAGE Neste et rivières de Gascogne : avis de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le périmètre du SAGE Neste et Rivières de Gascogne ;
- de demander un siège au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) considérant la population concernée du territoire ;
- d'autoriser le résident à signer tous les documents résultant de cette décision.

1.11.2 Syndicat mixte de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) : désignation des délégués

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité au sein du comité syndical :

- M. Loïc LE CLECH' comme délégué titulaire
- Mme Audrey BICHET comme délégué suppléant

1.11.3 Aménagement de l'Hesteil en amont du pont de lavoir : Avenant à la convention de délégation à durée limitée de la compétence GEMAPI sur le ruisseau de l'Hesteil au Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n °1 à la convention de délégation temporaire de la compétence GEMAPI sur le ruisseau de l'Hesteil avec le syndicat de gestion de la Save et de ses affluents jointe en annexe de la délibération ;
- d'autoriser le président à signer l'avenant à la convention de délégation de la compétence GEMAPI ;
- de dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2020.

1.12 PETITE ENFANCE

1.12.1 Multi accueil de Fontenilles : demande d'aide à la CAF pour le remplacement du lave-linge

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le président à effectuer une demande de subvention auprès de la CAF du Gers, à hauteur de 80 % du montant de l'opération et de valider le plan de financement prévisionnel.

1.13 CULTURE

1.13.1 Mise à disposition d'une salle de la MJC à l'association Cap Formation avec redevance

Monsieur le Président propose que ce dossier soit ajourné dans l'attente d'une rencontre entre M. LONGO et les représentants de la MJC.

1.14 SPORT

1.14.1 Piscine : propositions d'ouvertures 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire en 2020 la même durée d'ouverture qu'en 2019, soit 7 mois, du samedi 4 avril au samedi 31 octobre 2020.

1.15 QUESTIONS DIVERSES

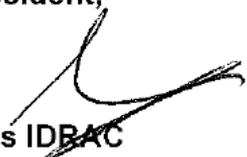
⇒ Mme CLAIR rappelle à l'assemblée que la « Nuit de la solidarité » aura lieu le 17 janvier 2020.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 6 février 2020, à 20 h 30, à PUJAUDRAN.

La séance est levée à 22 h 15.

Ce compte-rendu a été affiché le 05/12/2019.

Le Président,


Francis IDRAC